

AIDES AUX CLUBS



DÉVELOPPEMENT 2023



LIGUE
BRETAGNE

RÉCAPITULATIF DES AIDES AUX CLUBS

- 1 Équipement
- 2 Actions de promotion
- 3 Augmentations des licences multi-raquettes, padel et/ou beach d'une saison à l'autre
- 4 Projets structurants ou innovants
- 5 Aide au 1er tournoi dans une discipline
- 6 Transformation de licences S ou D (2023) en licences multi-raquettes, padel et/ou beach (2024)
- 7 Aide à la labellisation d'une section tennis et/ou padel collège et/ou lycée
- 8 Aide à la labellisation fédérale d'un "club tennis santé"
- 9 Aide à l'achat de matériel spécifique tennis santé
- 10 Prêt de matériel



>> Pour plus d'informations, découvrez en détail l'ensemble de nos aides.

REMP LISSEZ VOTRE FORMULAIRE !

NEW!

Découvrez notre nouvelle plateforme !

La Ligue de Bretagne de Tennis vous propose son tout nouveau formulaire de demandes, plus simple et plus rapide !

Toutes les demandes d'aides se font [via ce formulaire en ligne](#) disponible sur le site de la Ligue de Bretagne de Tennis, rubrique "Développement des clubs" > "Aides aux clubs".

Toutes vos demandes seront traitées dans les meilleurs délais. Et pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter Dorothée, Tony, Laurent et Erwan, nos Conseillers en Développement.



Nom		
	Prénom	Nom de famille
Adresse Email ?		
Téléphone Portable (ou fixe si pas de portable) ?		
Nom du Club ?		
Nature de la demande ?		
Discipline(s) concernée(s) ?	☐ Tennis ☐ Padel ☐ Beach Tennis ☐ Paratennis ☐ Tennis Santé ☐ Tennis Féminin	
Descriptif détaillé de votre demande.		
Téléchargement de fichier	Parcourir les fichiers	

1

Équipement

Aide

Pour tout projet d'équipement, la Ligue de Bretagne de Tennis vous accompagne par l'ADCP (aide FFT) ou par une aide du Pôle Développement de la Ligue, sur présentation du projet. [Plus d'informations pages 5 et 6.](#)

► Que doit comporter ma demande ? (demande à effectuer avant le début des travaux)

- Décrire le projet d'infrastructure ;
- Joindre tout document vous semblant utile (devis, plan...).

2

Actions de promotion

Aide

Pour toute action de promotion organisée par le club, exemples : journée Portes Ouvertes, journée au club de conclusion de cycles scolaires, animation, séance découverte, "j'amène un copain/une copine", la Ligue de Bretagne de Tennis vous soutient.

► Les aides possibles

- 50 € pour une action avec 5 licences délivrées ;
- 100 € pour une action avec 10 licences délivrées ;
- 150 € pour une action avec 15 licences délivrées ;
- 200 € pour une action avec 25 licences délivrées ;
- 250 € pour une action avec 35 licences délivrées ;
- 300 € pour une action avec 45 licences délivrées.

► Les conditions

Plafond de 1000€ et/ou de 6 demandes par club, jusqu'au 30 juin 2023.

► Les exceptions

- Les actions de promotion du paratennis ne seront pas soumises au barème de la licence mais davantage à l'ampleur de l'action (budget, RH...) ;
- Les cycles tennis santé bénéficient d'aides forfaitaires à part.

► Que doit comporter ma demande ? (demande à effectuer après l'action)

- Préciser la ou les disciplines concernées ;
- Décrire la nature de l'action (Journée Portes Ouvertes, animation, cycles de séances...) ;
- Joindre la liste des licences associées, photos, parutions presse ou publications sur les réseaux sociaux.

3

Augmentations des licences multi-raquettes, padel et/ou beach d'une saison à l'autre

Aide

Pour tout projet du club d'augmenter son effectif de licences multi-raquettes, padel et beach d'une saison à l'autre, la Ligue de Bretagne de Tennis récompensera cette initiative en fin de saison.

► L'aide possible

5 € par licence gagnée (sous condition du formulaire de demande rempli [avant le 31 août 2023](#)).

► Les conditions

Les aides n°3 et n°4 ne sont pas cumulables.

► Que doit comporter ma demande ? (demande à effectuer avant le début du projet)

- Préciser la ou les disciplines concernées ;
- Décrire 3 axes de développement majeurs ;
- Joindre tout document vous semblant utile.



4

Projets structurants ou innovants

Aide

Si vous avez un projet structurant ou innovant ne provoquant pas de gain de licence immédiat mais plutôt à moyen ou long terme, la Ligue de Bretagne de Tennis étudiera cette initiative et sera susceptible de vous accompagner.

► L'aide possible

Décidée à l'appréciation du Pôle selon la pertinence et le budget du projet (sous condition du formulaire de demande rempli avant le 31 août 2023).

► Les conditions

Les aides n°3 et n°4 ne sont pas cumulables.

► Que doit comporter ma demande ? (demande à effectuer avant le début du projet)

- Préciser la ou les disciplines concernées ;
- Décrire le projet ;
- Joindre le budget du programme d'actions.



5

Aide au 1er tournoi dans une discipline

Aide

Pour toute organisation d'un 1er tournoi tennis, padel, beach tennis ou paratennis, la Ligue de Bretagne de Tennis vous soutient.

► L'aide possible

150 € pour l'organisation du 1er tournoi.

► Les conditions

L'aide est non cumuleable pour un même club même si les demandes concernent des disciplines différentes.

► Que doit comporter ma demande ? (demande à effectuer après le tournoi)

- Préciser la ou les disciplines concernées ;
- Décrire le tournoi : type de tournoi, dates ;
- Joindre le listing des joueurs inscrits, photos, parutions presse ou publications sur les réseaux sociaux.

6

Transformation de licences S ou D (2023) en licences multi-raquettes, padel et/ou beach (2024)

Aide

Pour tout joueur ou joueuse ayant eu une licence S ou D dans votre club au cours de l'année 2023, la Ligue de Bretagne de Tennis aidera la prise de licence multi-raquette, padel et/ou beach en 2024.

► L'aide possible

10 € par licence gagnée S ou D (2023) transformée en licence multi-raquettes, padel ou beach (2024).

► Les conditions

Le club a jusqu'au 15 octobre 2023 pour faire la demande et adresser le listing.

► Que doit comporter ma demande ? (demande à effectuer après la saisie des licences 2024)

- Préciser la ou les disciplines concernées ;
- Joindre le listing des personnes concernées par ces transformations de licences (2023 → 2024)

7

Aide

Aide à la labellisation d'une section tennis et/ou padel collège et/ou lycée

La Ligue de Bretagne de Tennis vous accompagne dans la labellisation de votre section tennis et/ou padel.

► L'aide possible

- Aide logistique en amont sur la constitution du dossier de labellisation ;
- Aide financière de **1000 €** par club, dès l'obtention de la labellisation section tennis, section padel par l'Éducation Nationale.

► Que doit comporter ma demande ? (demande à effectuer après la demande de labellisation)

- Préciser la discipline concernée ;
- Joindre le courrier de labellisation dès l'obtention.

8

Aide

Aide à la labellisation fédérale d'un "club tennis santé"

Pour toute demande de labellisation "tennis santé" de votre club, la Ligue de Bretagne de Tennis vous soutient.

► L'aide possible

- Aide logistique en amont sur la constitution du dossier de labellisation ;
- Aide financière plafonnées à **150 €** par club, dès l'obtention de la labellisation "club tennis santé" ;
- La remise de la plaque "club tennis santé".

► Que doit comporter ma demande ? (demande à effectuer après la demande de labellisation)

- Préciser la discipline concernée ;
- Joindre le courrier de labellisation dès l'obtention.

9

Aide

Aide à l'achat de matériel spécifique tennis santé

La Ligue de Bretagne de Tennis vous accompagne pour tout achat de matériel spécifique tennis santé.

► L'aide possible

Jusqu'à 200 € par club pour l'achat de matériel spécifique.

► Que doit comporter ma demande ? (demande à effectuer après l'achat de matériel)

- Préciser la discipline concernée ;
- Joindre les factures d'achat.

10

Aide

Prêt de matériel

Pour toute demande de prêt de matériel, [plus d'informations pages 10 et 11](#).

► Que doit comporter ma demande ? (demande à effectuer avant l'action)

- Préciser la ou les disciplines concernées ;
- Décrire la nature de l'action, la ou les dates concernées et le matériel souhaité.



LA PROCÉDURE ADCP 2023

Pour plus d'informations, consultez le [Guide Équipement](#) détaillé.

L'aide au développement des clubs et de la pratique

La Ligue de Bretagne de Tennis soutient les projets d'équipements des clubs et de développement de la pratique. Ainsi, tous les types de travaux destinés à améliorer les infrastructures et l'accueil de votre club sont susceptibles d'être accompagnés dès lors qu'ils sont associés à un projet de développement de la pratique. **Nous insistons sur la pertinence du projet de développement qui s'appuie sur le projet d'équipement. C'est un critère fondamental pour le montant de l'aide proposée par la Ligue.**

Les priorités

- Projet structurant (construction de courts couverts et/ou courts extérieurs et/ou club house et/ou Padel et/ou Beach Tennis)
- Terres battues (traditionnelle ou artificielles) extérieures éclairées
- Padel



Le budget ADCP 2023
accordé par la FFT
s'élève à 218 000€.

Les aides pour les autres types de travaux

- Structures couvertes (Tennis et/ou Padel - extension, construction et réhabilitation) ;
- Espaces de vie (création / agrandissement) ;
- Beach tennis (création) ;
- Gazon synthétique et moquette (création / transformation de terrains en dur existants) ;
- Terrains en résine (création / rénovation) ;
- Éclairage LED (installation sur terrains extérieurs ne disposant pas de système d'éclairage jusqu'alors).

À noter que sont exclus de l'aide fédérale :

- Les projets spécifiques de rénovation de clôture, de rénovation des éclairages et d'entretien des terrains.
- Les aides ADCP concernant les projets liés à la construction de pistes de Padel ne sont pas cumulables avec les aides ANS.
- Les projets destinés à supprimer une terre traditionnelle ou artificielle.

NEW!

Nouveauté 2023 :
Possibilité d'un bonus RSE.



LA PROCÉDURE ADCP 2023

Les aides encadrées selon 3 principes

- Aide maximale par projet de 75 000€ ;
 - Aide plafonnée à 20% du montant global des travaux ;
 - Aide plafonnée par nature d'équipement.
-  Le Dossier **Aide au Développement des Clubs et de la Pratique (ADCP)** est à déposer sur la plateforme FFT : <https://adcp.fft.fr> (date limite du dépôt des dossiers - **avril 2023**).



Les 7 étapes incontournables

AVANT

APRÈS

- 1 Dépôt de votre dossier sur la plateforme ADCP accompagné par un de nos Conseillers en Développement ;
- 2 Consultation du dossier par votre Comité Départemental de référence ;
- 3 Rédaction des avis techniques par le service équipement FFT, en relation avec la Ligue de Bretagne de Tennis ;
- 4 Validation de la Ligue de votre dossier et proposition d'un montant + validation du montant par la FFT ;
- 5 Confirmation par courrier du montant attribué au club.

Une fois les travaux terminés, le club envoie les pièces justificatives à la Ligue qui devra :

- 6 Visite de la Ligue de Bretagne de Tennis après travaux ;
- 7 Validation FFT après travaux et paiement automatique.



Tous les projets d'équipements seront étudiés et validés par un avis technique fédéral, avant le début des travaux. Les entreprises doivent être certifiées et qualifiées dans leur domaine de compétences (Qualisport et/ou Plan Qualité Tennis et/ou Padel).

1

Aide

La création de son site internet avec le CMS Fédéral

Un site internet est un excellent premier outil de communication digitale pour un club. La Fédération Française de Tennis met à disposition de ses clubs affiliés, un CMS Fédéral gratuit et accessible par tous.

Pour obtenir son site web CMS'One2-R, [un formulaire de demande](#) est à remplir et à retourner à la Ligue de Bretagne de Tennis. La création du site internet peut prendre quelques jours.

Pour aider les clubs dans l'utilisation de leur site internet, la Fédération Française de Tennis a réalisé :

- [Un Guide Utilisateur](#) en version interactive ;
- [6 tutoriels vidéos](#) présentant certaines fonctionnalités spécifiques comme : "l'intégration de vidéo YouTube", "l'ajout de blocs supplémentaires", "créer un lien hypertexte".

Pour toutes questions relatives au site internet, la Ligue de Bretagne de Tennis peut apporter son aide.



CMS'One2-R

2

Aide

Les formations ADOC / Ten'Up

Vous souhaitez vous initier ou vous performer aux outils digitaux ADOC et Ten'Up ? Retrouvez toutes les vidéos de la Ligue de Bretagne de Tennis, des premiers pas au niveau expert en 18 étapes.

- Toutes les vidéos sont disponibles sur la chaîne YouTube de [la Ligue de Bretagne de Tennis](#).

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, n'hésitez pas à contacter [la hotline ADOC](#) :

- Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;
- Au [01 47 43 56 06](tel:0147435606) ou support-adoc@fft.fr.



3

Aide

Google My Business

Google My Business est un outil gratuit qui permet de mettre en avant son club sur Google et Google Maps sous forme de "fiche". La fiche se compose du nom du club, de son emplacement, de ses horaires d'ouvertures, de ses coordonnées, du lien vers son site internet, de ses photos et ses offres. L'outil Google My Business permet également de répondre aux avis des clients et informe les clubs des usages des utilisateurs en mesurant et en analysant la manière dont les internautes recherchent le club.

Pour aider les clubs dans l'utilisation de Google My Business, la Fédération Française de Tennis a réalisé :

- [Un Guide](#) pour comprendre le fonctionnement de Google My Business, accéder à sa fiche, l'optimiser et répondre aux avis clients ;
- [Une formation sur le LIFT](#) pour comprendre le fonctionnement de Google My Business, accéder à sa fiche, l'optimiser et répondre aux avis clients ;

TROPHÉES DES ACTIONS SOLIDAIRES ET ENVIRONNEMENTALES

Depuis 2010, par le biais d'un appel à actions annuel, la Fédération Française de Tennis soutient les clubs affiliés FFT qui mènent des actions de qualité et pérennes dans les domaines social et solidaire (incluant notamment depuis 2013, les actions en faveur de la santé). Ce Trophée Actions Solidaires est financé par les bénéfices de la Journée des enfants de Roland-Garros.

Si un club affilié a réalisé une action dans l'une des thématiques et envers l'un des publics suivants, il peut candidater.

Thématiques et publics (jeunes et/ou adultes) concernés

- Tennis Quartiers
- Tennis Santé (privilégier certaines pathologies et/ou le vieillissement)
- Paratennis (tennis-fauteuil et/ou tennis sourd et malentendants)
- Tennis Sport Adapté
- Tennis & Environnement



À noter notamment que..

- Lorsqu'un club candidate, il ne peut présenter qu'un seul dossier (pour une seule action réalisée), à choisir parmi l'une des thématiques proposées.
- L'action présentée doit avoir été organisée entre septembre et août de l'année sportive en cours et concerner une action régulière ou cyclique sur un trimestre, un semestre, une année ; il pourra également s'agir d'un stage (sont exclues les journées Portes Ouvertes), sauf les actions environnementales qui peuvent être ponctuelles.
- Les clubs présentant une action "Paratennis" devront être référencés sur le site paratennis.fr ; faute de quoi le dossier ne sera pas recevable.
- Les clubs présentant une action dans le domaine du handicap "Paratennis" ou "Tennis Sport Adapté" doivent être référencés sur la plateforme handiguide.sports.gouv.fr ; faute de quoi le dossier ne sera pas recevable.
- Les bénéficiaires de l'action doivent être licenciés FFT pour la saison sportive en cours. La liste des bénéficiaires, ainsi que leur numéro de licence FFT sera à joindre au dossier ; faute de quoi, le dossier ne sera pas recevable.
- Le personnel en contact avec le public de l'action menée doit posséder, de préférence, une qualification adaptée.
- Les clubs ne peuvent être aidés financièrement qu'à hauteur maximum :
 - de 50 % du budget de l'action ;
 - du montant engagé par le club pour l'action.

1 Aide

Le CoSMoS

La Fédération Française de Tennis a décidé de faire bénéficier les clubs de l'expertise du CoSMoS en matière de droit du travail. Cette hotline juridique répond aux demandes d'information des clubs quant à la réglementation qu'ils sont tenus de respecter en leur qualité d'employeur.

Plus d'informations sur le site www.cosmos-sports.fr ou par téléphone avec le n° hotline : **01 58 10 06 58**.



2 Aide

Le Guide du dirigeant

Les dirigeants de clubs peuvent accéder gratuitement au **Guide du dirigeant**, un espace dématérialisée permettant d'accéder à diverses thématiques, informations, documents nécessaires pour la bonne gestion du club.

Accès :

LE
DU
GUIDE
DIRIGEANT

- Identifiant : **guide**
- Mot de passe : **dirigeant**

3 Aide

L'Opération Balle Jaune

Chaque année, l'Opération Balle Jaune organise un Tour de France pour collecter des balles usagées. Depuis 2009, cette initiative de la Fédération Française de Tennis a permis de collecter 13,1 millions de balles usagées. Ainsi, la Ligue de Bretagne de Tennis met à disposition de ses clubs un carton FFT "Opération Balle Jaune" pour organiser la collecte des balles usagées dans les clubs.

Une fois le carton plein, les balles peuvent être ramenées régulièrement au cours de l'année dans le Comité Départemental du club ou directement à la Ligue de Bretagne de Tennis.



RÉCAPITULATIF DES PRÊTS



Visuels Ligue de Bretagne de Tennis
(mur textile et oriflammes)



Kit de communication
Paratennis, Padel, Beach Tennis
(kakémono, bâches filet, banderoles, oriflammes)



Kit de communication Breizh Tour
(kakémono, bâches filet, banderoles)



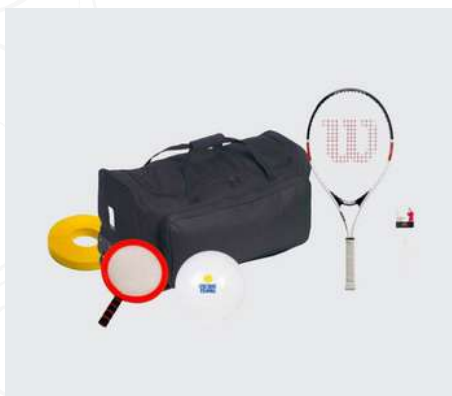
Terrain de mini-tennis en dalle



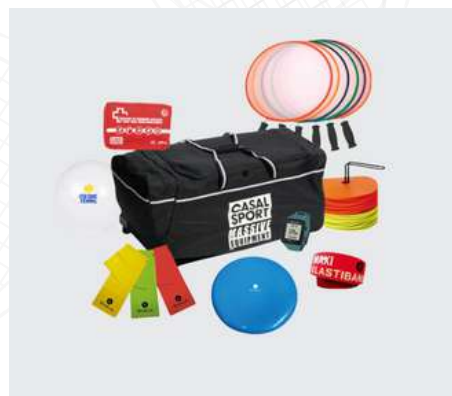
Bâches de sol couleurs
(jaune, bleue, rouge, verte)
(avec tracé de terrain 6x3m)



2 consoles PS4
(+ jeu "Tennis World Tour")



Kits tennis scolaire
(raquettes, filets, accessoires pédagogiques)



Kits tennis santé
(raquettes, accessoires pédagogiques)



Kits Beach Tennis
(terrain, raquettes)

RÉCAPITULATIF DES PRÊTS



Radar



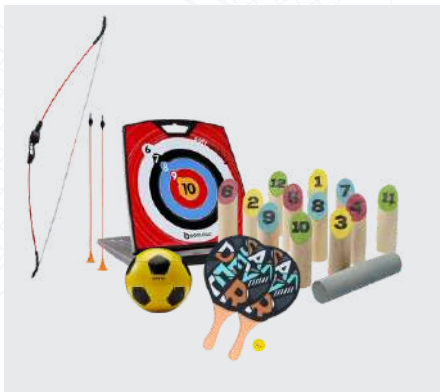
Fauteuil Paratennis



Sono



Enceinte nomade



Kits animation

(1 ballon de foot, 1 set bad famille, 1 diabolo, 1 set raquettes plage, 1 jeu de fléchette, 2 sets ping pong, 1 moly, 1 set tir à l'ar et bien d'autres...)



Stand démontable

Pour toute demande de prêt, le club peut se rapprocher de son Comité Départemental de référence :



COMITÉ
MORBIHAN



COMITÉ
ILLE ET
VILAINE



COMITÉ
CÔTES
D'ARMOR



COMITÉ
FINISTÈRE

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE !

● Contacts directs



Matthieu LESANT, Directeur de Ligue

Référént Équipement

✉ matthieu.lesaint@fft.fr ☎ 06 08 25 15 07



Dorothée BEAUVIR, Responsable Régionale Développement

Référént Développement et vie des clubs,
Communication et Digitalisation, Tennis Féminin

✉ dorothee.beauvir@fft.fr ☎ 06 72 65 63 65



Tony MARGUET, Conseiller en Développement

Référént Tennis Scolaire, Tennis Sport Santé Bien-Être,
Trophées Actions Solidaires et Environnementales

✉ tony.marguet@fft.fr ☎ 06 73 24 80 71



Laurent VAZOU, Conseiller en Développement

Référént Équipement, Padel, Paratennis, Beach Tennis, RSE

✉ laurent.vazou@fft.fr ☎ 06 07 26 60 41



Erwan LAËS, Conseiller en Développement

Référént Tennis Féminin

✉ erwan.laes@fft.fr ☎ 06 82 85 44 78



Amélia BIDEAU, Chargée de communication et Webmaster

Référént Communication et Digitalisation

✉ amelia.bideau@fft.fr ☎ 06 81 15 78 68

DES PERSONNES RESSOURCES

● Référents par thématiques



Pascal PIRIOU, Président de la Ligue

✉ pascal.piriou@fft.fr



Olivier BOTHOREL, Vice-Président
Responsable Pôle Développement

✉ olivier.bothorel@fft.fr



Jean-François DAUBARD, Vice-Président
Responsable Pôle Développement

✉ jean-francois.daubard@fft.fr

Laurent MAINGUENÉ, Référent Équipement

✉ president-gdr-tennis@fft.fr

Olivier TÉTARD, Référent Tennis Scolaire

✉ olivier.tetard@fft.fr

Jean-Paul HAMON, Référent Padel

✉ jphamon.tcf@gmail.com

Nicolas BONNEL, Référent Beach Tennis

✉ nico.bonnel@gmail.com

Jean-François DAUBARD, Référent Tennis Santé

✉ jean-francois.daubard@fft.fr

Vincent LAVERGNE, Référent Paratennis

✉ vincent.lavergne@fft.fr

Françoise BARTHOU, Référente Tennis au Féminin

✉ francoise.barthou@wanadoo.fr